

Monsieur Géraud SPIRE
Président de la Chambre de Commerce et
d'industrie des Ardennes
19 boulevard Fabert
08200 SEDAN

N/Réf : PH/VC/2009
Objet : Prévention des difficultés des entreprises.

Reims, le 16 novembre 2009

Dossier suivi par :
Mme Carpentier
☎ 03.51.00.02.84
Mail : virginie.carpentier@champagneardenne.le-rsi.fr

Monsieur le Président,

Depuis sa création et pour poursuivre les actions menées précédemment par les caisses dont il est issu (AVA, CMR et ORGANIC), le RSI Champagne Ardenne a mis en place un dispositif spécifique à l'accompagnement des entreprises en difficulté :

- Révision des cotisations sur un revenu estimé
- Délais de paiement
- Remise de majorations de retard
- Intervention du fonds d'action sociale

Le RSI dispose en effet d'un budget spécifique visant à prendre à charge les cotisations et contributions sociales personnelles des entreprises **viables mais passagèrement en difficulté**.

Ce dispositif est souvent mal connu de ses assurés, travailleurs indépendants du secteur artisanal et commercial de la région.

Compte tenu de votre relation de proximité avec les entreprises de votre département, notamment grâce à la mise en place de votre **Cellule d'Accompagnement et de Prévention**, je me permets de vous solliciter afin de relayer cette information auprès des chefs d'entreprises concernés.

Vous remerciant de votre coopération et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de bien vouloir agréer Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Réception des assurés (sur rendez-vous)
de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30

Accueil téléphonique des assurés
Téléphone 0351 000 100
de 8 h à 17 h
E-mail : contact@champagneardenne.le-rsi.fr

RSI Champagne-Ardenne

Le Directeur,



P. HARTER.